



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

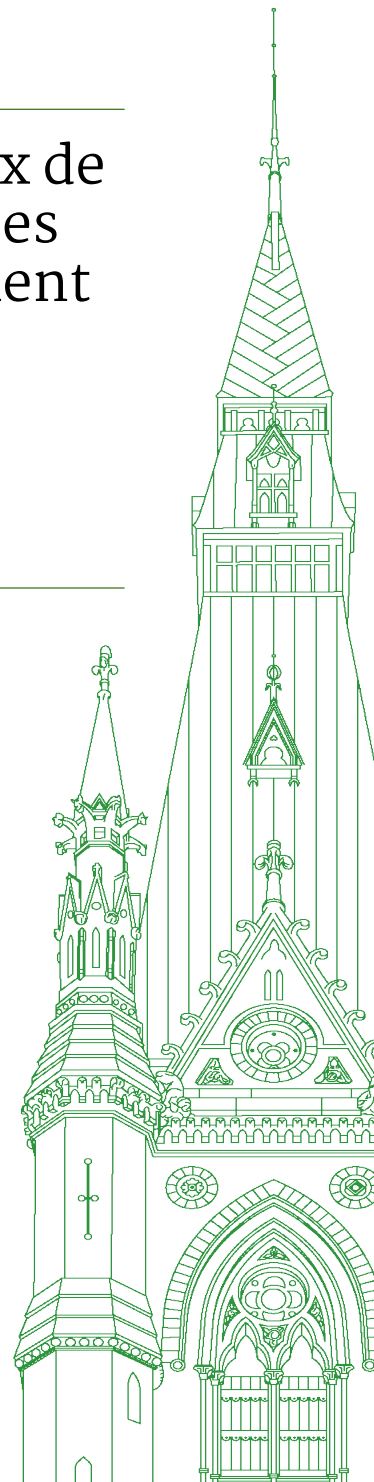
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le lundi 23 février 2026



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 23 février 2026

• (1545)

[Français]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 12^e réunion du Sous-comité permanent des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) et à la motion adoptée par le Sous-comité le mardi 28 octobre 2025, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays à l'échelle mondiale.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais formuler quelques observations à l'intention des témoins et des députés.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez à la séance par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et mettre votre micro en sourdine lorsque vous ne vous exprimez pas. Si vous utilisez l'application Zoom, vous pouvez sélectionner au bas de votre écran le canal d'interprétation qui vous convient parmi les suivants: le parquet, le français ou l'anglais. Si vous êtes présent dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur pour sélectionner le canal souhaité.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre premier témoin, M. David Smolansky,

[Traduction]

conseiller principal de la lauréate du prix Nobel de la paix Maria Corina Machado, qui se joint à nous par vidéoconférence. J'aimerais indiquer au Comité que M. Smolansky n'a pas fait les tests, mais il ne semble pas y avoir d'objection à l'interprétation, alors nous pouvons l'accueillir.

Nous souhaitons également la bienvenue à Mme Einat Wilf, autrice, spécialiste de l'enseignement du sionisme, par vidéoconférence. Nous accueillons Amali Tower, fondatrice et directrice générale de Climate Refugees, par vidéoconférence. Du Conflict and Resilience Research Institute Canada, nous accueillons M. Kawser Ahmed, directeur général et professeur auxiliaire, par vidéoconférence. De l'Organisation internationale pour les migrations, nous accueillons Anne Kathrin Schaefer, directrice adjointe, Département de la réponse humanitaire et du relèvement. De l'Observatoire sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et

l'asile, nous accueillons Ndeye Dieynaba Ndiaye, fondatrice et professeure de droit.

Bienvenue à tous.

Je vous accorderai cinq minutes à chacun pour votre introduction. J'insiste pour que vous tâchiez de respecter le temps imparti, en raison du grand nombre de témoins.

J'invite M. David Smolansky à prendre la parole pour cinq minutes.

La parole est à vous.

• (1550)

David Smolansky (conseiller principal de la lauréate du prix Nobel de la paix Maria Corina Machado, à titre personnel): Merci, monsieur le président et distingués membres du Sous-comité. C'est un honneur d'être invité au Parlement du Canada pour témoigner au sujet des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, aux quatre coins du monde.

Selon les Nations unies, environ 123 millions de personnes ont été déplacées de force. Du Soudan du Sud à Haïti, on voit chaque année des gens fuir leur village, leur ville et leur pays en raison de la guerre, de la répression et des catastrophes naturelles. Dans mon cas, je me présente devant vous en tant que témoin de ce qui est maintenant le plus grand flux de migration et de réfugiés au monde, celui du Venezuela.

Les Nations unies estiment que près de huit millions de Vénézuéliens ont été forcés de fuir leur patrie. Selon des organisations de la société civile, il pourrait y en avoir près de neuf millions. Si les migrants vénézuéliens formaient un pays, celui-ci aurait à peu près la taille du Portugal, ou deux fois la taille du Panama et de la Croatie. Cet exode n'a pas été causé par une guerre ou une catastrophe naturelle. C'est le résultat direct d'une dictature brutale responsable, au cours de la dernière décennie, d'au moins 20 000 détentions arbitraires, de 18 000 exécutions extrajudiciaires et de plus de 2 000 cas documentés de torture.

Les Vénézuéliens ont fui un pays où l'accès à la nourriture, aux médicaments et aux produits de base s'est effondré. On estime que 7,3 millions de personnes dans mon pays ne peuvent pas manger trois fois par jour. On peut comparer les conditions humanitaires à celles de pays comme la République démocratique du Congo ou le Yémen. Entre 2022 et 2024, plus de 670 000 Vénézuéliens ont traversé le bouchon du Darién au Panama, un voyage de 10 jours dans des conditions météorologiques extrêmes, où l'on trouve des groupes criminels et des trafiquants de personnes. Des millions de personnes ont marché de la frontière du Venezuela avec la Colombie jusqu'à l'Équateur, au Pérou et au Chili. Pour mettre les choses dans une perspective canadienne, la distance est comparable à marcher de Vancouver à Toronto. Quelle doit être la gravité des conditions pour des milliers de mères qui doivent parcourir cette distance en transportant leurs enfants dans leurs bras? À quel point une population doit-elle être désespérée pour traverser presque tout un continent simplement pour survivre?

La leçon que le Venezuela enseigne au monde est claire: la guerre et les catastrophes naturelles ne sont pas les seuls facteurs de déplacement massif. Quand la démocratie s'effondre, que les libertés sont dépouillées et que l'accès à la justice disparaît, un pays peut perdre sa population à des niveaux plus élevés que ceux causés par des conflits armés ou des tremblements de terre. À l'heure actuelle, environ 2,3 millions de personnes ont fui le Soudan du Sud. Près de sept millions de personnes ont fui l'Ukraine depuis l'invasion russe. Un nombre équivalent de personnes ont fui la Syrie pendant sa guerre civile. Plus de Vénézuéliens ont fui leur pays que de Syriens ou d'Ukrainiens.

Les conséquences régionales ont été énormes. La grande majorité des migrants vénézuéliens ont été accueillis par des pays d'Amérique latine, qui ont fait preuve d'une générosité remarquable. Cependant, les infrastructures, les services publics et les systèmes de santé et d'éducation sont mis à rude épreuve. Il s'agit de la plus importante migration de l'histoire de l'Amérique latine, et ses conséquences se font encore sentir. De plus, le régime qui mise sur la répression et les activités économiques illicites pour rester au pouvoir a permis aux groupes criminels organisés d'étendre leurs activités au-delà de nos frontières. Il y a l'exemple de Tren de Aragua, qui a été désigné comme une entité terroriste au Canada. Cette organisation a élargi ses activités dans au moins neuf pays des Amériques, se livrant au meurtre, à l'extorsion et au passage de clandestins.

Je tiens à être absolument clair: la grande majorité des migrants vénézuéliens sont des gens honnêtes et travailleurs. Nous sommes les premiers à réclamer que les membres de cette organisation criminelle et d'autres soient traduits en justice. Ces groupes ont également représenté une source d'insécurité qui a forcé de nombreux Vénézuéliens à fuir le pays. Il est essentiel de ne pas généraliser. Une poignée de criminels ne doivent pas éclipser le sacrifice et la dignité de millions de personnes.

J'aimerais également parler de la situation actuelle au Venezuela. Depuis les élections présidentielles du 28 juillet 2024, au moins 600 000 Vénézuéliens supplémentaires ont fui le pays, ce qui constitue le plus grand exode directement lié à la répression politique. Des observateurs, des bénévoles et des membres de l'opposition ont été menacés et persécutés. Comme l'a déclaré la Commission interaméricaine des droits de l'homme, les Vénézuéliens vivent dans un terrorisme d'État.

• (1555)

Le président: Pourriez-vous conclure votre intervention, s'il vous plaît? Votre temps de parole est presque écoulé.

David Smolansky: Malgré cela, l'espoir est revenu pour des millions de Vénézuéliens sous la direction du président élu Edmundo González et de la lauréate du prix Nobel de la paix María Corina Machado. Beaucoup se sentent de nouveau optimistes à la suite de l'opération militaire du 3 janvier au Venezuela, qui a pris fin avec la capture de Nicolás Maduro et de Cilia Flores.

Je terminerai en disant ceci: la protection demeure essentielle. Le Président de l'Assemblée nationale légitime, Jorge Rodríguez, a déclaré que les Vénézuéliens ayant le statut de réfugié et les demandeurs d'asile ne seraient pas admissibles à la prétendue amnistie du régime. La communauté internationale doit comprendre que, la seule façon durable de mettre fin aux déplacements forcés du Venezuela et d'encourager des millions de personnes à y retourner, c'est le rétablissement intégral de la démocratie et de la liberté.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous.

Le président: Merci.

J'invite maintenant Mme Einat Wilf à prendre la parole pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Einat Wilf (autrice, spécialiste de l'enseignement du sionisme, à titre personnel): Merci beaucoup, et merci de me donner l'occasion de témoigner devant le Sous-comité.

Ce que je souhaite faire aujourd'hui, c'est sonner l'alarme très fort au sujet de la possibilité d'un déplacement massif de Juifs dans le monde en raison de la montée de l'antisémitisme. Une chose que nous savons — je suis convaincue que vous connaissez l'histoire qui remonte aux Israélites, aux Hébreux et aux Judéens —, c'est qu'il existe une longue histoire de déplacements massifs du peuple juif qui ne découle pas de la guerre ni de problèmes de famine, mais de l'idéologie. Le cas des déplacements de Juifs suit souvent l'idéologie.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la plupart des gens savent que le plus grand déplacement de Juifs a eu lieu dans le monde arabe. Près d'un million de Juifs ont été forcés de quitter les pays arabes, du Maroc à l'Afghanistan, ce qui a mis fin à l'existence des communautés juives qui dataient d'avant les conquêtes arabes et islamiques du Levant et de l'Afrique du Nord. Il y a eu un déplacement massif de Juifs d'Iran avec la montée de la République islamique. Il y a eu un déplacement massif de Juifs de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est.

Tous ces déplacements ont eu lieu sous l'idéologie de l'antisémitisme. Tous ces endroits ont prétendu, en temps utile, n'avoir rien contre les Juifs et n'être que contre les sionistes, mais il s'agissait simplement de la façon respectable et moderne d'écarter les Juifs une fois que l'antisémitisme, dans sa forme racisée des XIX^e et XX^e siècles, a été discrédité par l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale. Le remplacement, créé par l'Union soviétique après la Seconde Guerre mondiale, a permis au monde arabe, à l'Iran, à l'Union soviétique et à l'Europe de l'Est de déplacer des millions de Juifs, de les dépouiller de leur dignité, de leurs maisons et de leurs biens et, essentiellement, de se livrer après la Seconde Guerre mondiale à l'un des actes les moins connus de nettoyage ethnique de masse des Juifs du monde arabe, du monde islamique, de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est.

On assiste maintenant à la montée de l'antisionisme et à son insertion dans l'Occident. On le constate au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie. Je tiens à sonner l'alarme en disant ceci: partout dans le monde — vous ne trouverez pas d'exception —, chaque fois qu'on a permis à l'antisionisme de devenir une idéologie institutionnelle dominante et respectable, deux choses se sont produites. La première, c'est que l'environnement est devenu hostile à la vie juive, tant individuelle que collective, même si ces pays ont prétendu aimer les Juifs — comme le Canada le prétend aujourd'hui — et ne rien avoir contre les Juifs, seulement contre les sionistes. Ce qui s'est passé ensuite, c'est que les Juifs ont disparu parce que partout dans le monde — du monde arabe à l'Iran, en passant par l'Union soviétique et l'Europe de l'Est —, on a d'abord prétendu n'avoir rien contre les Juifs, mais on a diabolisé et criminalisé le sionisme, ce que le Canada prévoit maintenant de faire sous le couvert du racisme à l'égard des Palestiniens. Partout où le sionisme a été diabolisé et criminalisé, au bout du compte, la vie des Juifs est devenue impossible et ils ont dû fuir.

J'utilise ce témoignage pour évoquer la longue histoire des déplacements juifs et pour signaler que si l'on permet que l'antisionisme devienne institutionnalisé, légal et respectable au Canada, la communauté juive disparaîtra.

• (1600)

Le président: Merci, madame Wilf.

J'invite maintenant Mme Amali Tower à prendre la parole pour cinq minutes.

Amali Tower (fondatrice et directrice générale, Climate Refugees): Merci, monsieur le président.

Bonjour et merci au Comité de cette aimable invitation.

L'année dernière, 117 millions de personnes ont été déplacées dans le monde. Cette année, ce nombre devrait augmenter de 6,7 millions, pour atteindre 130 millions de personnes déplacées en raison des conflits, des changements climatiques, de la baisse du financement et de changements stratégiques majeurs.

C'est ce qui est prévu dans le contexte de la baisse de l'aide étrangère. Plus de 30 % du financement humanitaire a disparu au cours des deux dernières années, ce qui a eu de graves répercussions sur les systèmes de migration, d'asile et de protection des réfugiés des pays d'accueil. L'aide au développement à l'étranger est réduite de 62 milliards de dollars cette année.

Nous pensons généralement que les déplacements touchent des personnes qui se trouvent loin de nos frontières. À une époque où les politiques mondiales en matière de déplacement et d'antimigra-

tion sont en hausse, le Canada peut dès maintenant prendre des mesures pour aider les personnes qui se trouvent à proximité du pays.

Quand les talibans ont repris le contrôle de l'Afghanistan en 2021, j'ai été appelée à aider à évacuer des milliers d'Afghans. Voilà maintenant que des réfugiés afghans réinstallés aux États-Unis sont ciblés pour le renvoi. Le Canada peut protéger les réfugiés afghans, dont la majorité a soutenu le Canada et les forces dirigées par l'OTAN, en contournant les ententes sur les tiers pays sûrs pour permettre aux Afghans détenus par les États-Unis ou menacés de renvoi d'entrer au Canada. Le Canada peut élargir les mesures spéciales d'immigration pour les réfugiés afghans, notamment en revenant à son programme visionnaire de parrainage privé.

Au lieu des forteresses frontalières, le Canada peut financer des programmes frontaliers humains et éclairés fondés sur les obligations juridiques internationales afin d'accueillir les demandeurs d'asile souhaitant échapper à la déportation américaine. Le Canada peut être un meilleur partenaire pour les pays d'Amérique centrale et du Sud dont les citoyens sont en déplacement, mais ne peuvent pas rester aux États-Unis. À cet égard, s'il est adopté, le projet de loi C-12 du Canada nuirait à la protection des réfugiés en rendant ceux-ci et les demandeurs d'asile encore plus vulnérables au système d'immigration étatsunien.

Depuis ma première expérience de travail en Palestine, je me demande dans quelle mesure le monde s'attend à ce que les réfugiés palestiniens survivent. Comme il est recommandé à l'échelle locale, le Canada devrait rouvrir et transformer le programme de visa de résident temporaire pour Gaza. Le Canada peut également ouvrir ses portes aux étudiants réfugiés et déplacés à Gaza grâce à des initiatives de bourses d'études. La reprise de l'aide du Canada à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est la bienvenue, tout comme le leadership dont il a fait preuve. Il faut toutefois en faire plus, tout comme il faut s'opposer à l'interdiction d'Israël de 37 organismes d'aide à Gaza.

Les conflits atteignent des sommets, et Gaza et le Soudan illustrent bien le coût humain de cette situation. Plus de 12 millions de personnes ont été déplacées du Soudan. À l'échelle mondiale, 2,5 millions de réfugiés devront être réinstallés cette année. J'ai eu le privilège d'être témoin du don intergénérationnel que représente la réinstallation, non seulement pour les réfugiés, mais aussi pour les pays d'accueil. Au lieu d'abaisser les cibles d'immigration cette année, le Canada devrait doubler ses cibles d'admission de réfugiés. Le Canada doit également mettre en place de nouvelles voies d'accès à la mobilité pour les personnes déplacées en raison des changements climatiques.

Le Center for Climate and Security, dont je siège au conseil consultatif à Washington, D.C., signale que plus de 40 % des États membres de l'OTAN, y compris le Canada, considèrent la migration motivée par les changements climatiques comme une préoccupation clé dans leurs stratégies de sécurité nationale. Depuis 2016, 250 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de catastrophes liées aux changements climatiques. Malgré cela, les mesures de protection sont rares, et moins de 1 % du financement de la lutte contre les changements climatiques sert à financer l'adaptation dans les pays vulnérables aux conflits et aux changements climatiques. Les perspectives de financement des pertes et des dommages sont encore pires.

Le Canada prévoit de doubler les dépenses militaires actuelles pour les porter à 81 milliards de dollars, tout en réduisant de 2,7 milliards de dollars l'aide étrangère. Au lieu de sabrer dans les budgets, le Canada doit doubler son aide étrangère et amener ses partenaires à faire de même.

À Davos, le mois dernier, le premier ministre Mark Carney a déclaré: « Il est plus avantageux d'investir collectivement dans la résilience que de bâtir chacun sa propre forteresse. », et je suis tout à fait d'accord.

Le Canada siège au conseil d'administration du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et peut se faire le champion de la résilience en soutenant un financement communautaire rapide et axé sur les subventions pour les populations de plus en plus déplacées par les changements climatiques. Le Canada, qui s'est fait le champion de la participation, doit maintenant insister pour que les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées participent concrètement aux forums consultatifs de la Convention-cadre et veiller à ce que le fonds réponde aux besoins des collectivités en première ligne. Le Canada doit augmenter sa promesse de financement de 16 millions de dollars, qui est bien en deçà de ses obligations en tant qu'émetteur historique de carbone, et mobiliser les ressources au moyen de taxes et de prélèvements novateurs.

Beaucoup se battent également pour leur droit de rester au pays. J'ai interrogé des dizaines de membres de ces collectivités dans la région du corridor sec du Guatemala et au Kenya, qui m'ont dit que leur souhait le plus cher était de pouvoir se permettre de vivre chez eux, ce que les changements climatiques et l'augmentation des inégalités rendent impossible. L'élargissement et le déboursement du financement public de la lutte contre les changements climatiques font maintenant partie intégrante de la réduction des déplacements.

• (1605)

Le Canada a l'occasion de combler le vide laissé par les États-Unis en matière de coopération internationale et d'amener d'autres pays à emboîter le pas. Reconnu depuis longtemps pour ses politiques accueillantes et ses initiatives novatrices, le Canada peut jouer un plus grand rôle de chef de file à l'échelle internationale en ce qui concerne la lutte contre les déplacements et l'élaboration des politiques climatiques. Le moment est venu de le faire.

Merci.

Le président: Merci, madame Tower.

J'invite maintenant M. Kawser Ahmed à prendre la parole pour cinq minutes.

Kawser Ahmed (directeur général, Conflict and Resilience Research Institute Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci beaucoup de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui.

J'enseigne à l'Université de Winnipeg et je dirige le Conflict and Resilience Research Institute Canada.

Depuis 2017, nous menons des recherches et nous participons à des travaux stratégiques sur le déplacement forcé des Rohingyas au Myanmar et au Bangladesh. Nous mettons actuellement en œuvre un projet financé par Affaires mondiales Canada visant à tracer la voie vers une paix durable au Myanmar, dans le cadre des programmes de la Stratégie pour l'Indo-Pacifique.

Nos bourses d'études et nos pratiques sont axées sur l'Asie du Sud et du Sud-Est, y compris sur les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, ainsi que sur les réfugiés transfrontaliers. Dans tous les contextes, nos travaux mènent à la même constatation, à savoir que les déplacements forcés sont principalement motivés par l'agitation politique et l'escalade vers un conflit armé, qui sont souvent aggravées par un régime militaire, la répression et l'exclusion systémique.

Les réponses stratégiques visant à atténuer les déplacements ont tendance à suivre cinq voies: les accords bilatéraux, la coordination multilatérale, les sanctions et autres mesures, les Nations unies et la médiation régionale, ainsi que la justice et la reddition de comptes. Chacune peut avoir sa place, mais chacune prend du temps. Cependant, le danger, ce sont les déplacements prolongés, dans le cadre desquels le statu quo se durcit, les familles languissent dans des camps et le retour devient moins possible chaque année.

La réinstallation dans un pays tiers demeure essentielle à la protection des personnes, en particulier pour les plus vulnérables, mais elle ne peut pas résoudre le problème des déplacements massifs. Elle ne peut pas se substituer à la lutte contre les motivations politiques qui sont à l'origine des déplacements.

Nos travaux actuels mettent donc l'accent sur le fait que les solutions durables exigent de s'attaquer à au moins une cause profonde plutôt que de simplement gérer les symptômes. Dans le conflit au Myanmar, qui, à notre avis, peut être reproduit dans d'autres cas, nous avons mis de l'avant une approche à cinq volets.

Premièrement, nous trouvons des solutions de rechange crédibles à la guerre indéfinie en définissant les incitatifs qui motivent les parties à se battre et les conditions qui pourraient les amener à conclure un accord.

Deuxièmement, nous définissons une voie de reconstruction. Les conflits détruisent les institutions et les infrastructures. En l'absence d'un plan de rétablissement réalisable, la paix devient un slogan plutôt qu'un choix viable.

Troisièmement, nous renforçons l'engagement régional, notamment par l'entremise de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ou ANASE. Le Canada est un partenaire de dialogue de l'ANASE, et le partenariat stratégique ANASE-Canada peut créer et créera des occasions de soutenir la diplomatie régionale en matière de conflits et de mettre en œuvre des interventions en faveur de la paix.

Quatrièmement, nous créons des coalitions de groupes de la société civile aux vues semblables pour promouvoir la résolution des conflits dans la région et créer conjointement des canaux d'influence.

Cinquièmement, nous demandons instamment d'investir dans le renforcement des capacités, avec l'aide des communautés de la diaspora, parmi les personnes déplacées qui croupissent dans les camps — là où elles se trouvent actuellement — et d'établir un lien avec la voie de la reconstruction, afin que lorsque le retour est possible, il soit durable.

Il y a ensuite le concept de diplomatie humanitaire, que je défends ardemment. Il relie la protection au développement et à la consolidation de la paix, réduit la dépendance à long terme et peut créer un espace de dialogue pour la paix.

Enfin, que peut faire notre pays?

Premièrement, le Canada peut faire participer davantage ses consulats et sa présence diplomatique à un renforcement soutenu et pratique des capacités. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas. Cependant, je constate que ces choses se font à la pièce et qu'elles ne s'inscrivent pas dans une approche canadienne plus large de la lutte contre les déplacements forcés et du renforcement durable des capacités des personnes déplacées.

Deuxièmement, nous pensons que la réinstallation symbolique n'est pas une principale piste de solution à long terme réaliste. Le Canada devrait donc envisager de mettre en place un cadre de diplomatie humanitaire avec des partenaires de bonne volonté comme le Qatar. La meilleure façon de rendre justice aux personnes déplacées, c'est de leur permettre de retourner là où elles devraient être. Chaque retour est donc une défaite pour ceux qui les ont chassées.

Troisièmement, le Canada devrait intensifier son engagement auprès des puissances régionales de l'ANASE. Dans le cadre de cet effort, le Canada devrait également miser sur les canaux de travail dans les relations sino-canadiennes en s'engageant à favoriser l'accès humanitaire et la reconstruction.

Quatrièmement, le Canada peut tirer parti de sa société civile et de son écosystème de recherche en tant qu'atout de la paix. Le dialogue en coulisse d'Oslo et le processus de paix d'Aceh montrent comment une médiation non gouvernementale soutenue peut ouvrir les voies, renforcer la confiance et soutenir la mise en œuvre de la paix.

Monsieur le président, voici mon message principal: l'aide humanitaire est essentielle, mais elle ne remplace pas une stratégie politique de développement pour les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, en particulier dans le cas des Rohingyas.

• (1610)

Si le Canada souhaite réduire le nombre de crises prolongées et le nombre de générations prises au piège dans l'incertitude, sa politique doit allier compassion et capacité durable de résolution des conflits à la source même de ceux-ci.

Je vous remercie encore une fois et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Kawser Ahmed.

J'invite maintenant Mme Anne Kathrin Schaefer à prendre la parole pour cinq minutes.

Anne Kathrin Schaefer (directrice adjointe, Département de la réponse humanitaire et du relèvement, Organisation internationale pour les migrations): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner ici aujourd'hui.

L'Organisation internationale pour les migrations, ou l'OIM, est l'organisme du système des Nations unies qui se consacre aux migrations. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements et les partenaires du monde entier pour sauver des vies, réduire les vulnérabilités et soutenir des solutions pratiques pour les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays et les collectivités qui les accueillent. D'entrée de jeu, permettez-moi de souligner que l'intervention de l'OIM ici aujourd'hui se fait à titre bénévole.

À l'heure actuelle, les déplacements sont à la fois d'une ampleur et d'un caractère sans précédent. À la fin de 2024, 83,4 millions de personnes vivaient en déplacement interne dans 117 pays. C'est le

niveau le plus élevé jamais enregistré. Près de 45 % des personnes déplacées par les conflits et la violence se trouvaient dans deux pays seulement: le Soudan et la République démocratique du Congo.

Les déplacements se prolongent de plus en plus. Lors de crises majeures, près de la moitié des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays le sont restées pendant plus de cinq ans, ce qui a eu de profondes conséquences humaines, sociales et économiques pour les États et les collectivités touchés. Les déplacements prolongés modifient la démographie, accentuent la fragilité socioéconomique et exercent une pression soutenue sur les services publics, souvent dans des régions déjà vulnérables. Les données probantes montrent constamment que les régions touchées par les déplacements internes ont des niveaux de revenu inférieurs, un niveau de scolarité réduit et une espérance de vie plus courte. Les enfants représentent une part croissante des populations déplacées, qui est passée de 28 % en 2018 à 40 % en 2024.

Ces tendances soulignent une réalité cruciale. Les solutions doivent être élaborées dès le début d'une crise et être ancrées dans les réalités vécues par les populations déplacées plutôt que d'être limitées par des cycles d'urgence à court terme.

Les causes profondes des déplacements internes convergent. Les conflits et la violence demeurent les principaux facteurs de risque, tandis que les dangers liés aux changements climatiques et aux catastrophes agissent de plus en plus comme des multiplicateurs de risque. La plupart des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de conflits vivent dans des pays où la vulnérabilité au climat est élevée ou très élevée. La gouvernance fragile, la contraction économique et l'effondrement des services accentuent les pressions qui forcent les gens à se déplacer ou qui les empêchent de rebâtir leur vie. La compréhension et la résolution des déplacements internes dépendent fondamentalement de systèmes de données robustes et interopérables pour éclairer des interventions fondées sur des données probantes.

La matrice de suivi des déplacements de l'OIM représente la plus grande source de données brutes au monde sur les déplacements. Présente dans plus de 90 pays, elle effectue des milliers d'évaluations chaque année en suivant les déplacements de population, les emplacements, les vulnérabilités, l'accès aux services, les conditions de logement, les risques liés à la protection et les intentions pour l'avenir. Cette base de données probantes permet à la communauté internationale d'élaborer des solutions adaptées aux besoins, localisées et axées sur les populations qui ont les plus grands besoins ou, comme l'indique l'Aperçu humanitaire mondial, les populations hyperpriorisées.

En complément de ces données opérationnelles, le rapport d'étape de l'OIM et les profils mondiaux des déplacements internes analysent les contextes de déplacement au fil du temps. Par exemple, le dernier rapport de l'OIM a souligné qu'une nette majorité — environ 60 % — des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont exprimé l'intention d'y rester et de chercher des solutions grâce à l'intégration locale. Cependant, elles se sont constamment heurtées à des obstacles. Ces outils aident à cerner les obstacles structurels aux solutions, comme les logements inadéquats, les possibilités de gagne-pain limitées, le manque de documentation et les contraintes de sécurité persistantes. Ensemble, ces systèmes permettent aux gouvernements et aux Nations unies de chiffrer, de séquencer et de surveiller les solutions et les stratégies, ce qui aide à faire passer les réponses aux déplacements de la gestion purement réactive des crises à des solutions mesurables et à long terme menées à l'échelle nationale.

Quand les systèmes de protection nationaux sont débordés et que les options sécuritaires à l'intérieur des pays sont limitées, les gens traversent les frontières en quête de sécurité. Les déplacements externes, c'est-à-dire les personnes qui traversent une frontière internationale en quête de sécurité, demeurent un phénomène distinct, mais interconnecté, des déplacements internes. Contrairement aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, qui demeurent sous l'autorité et la responsabilité de leur gouvernement, les personnes déplacées à l'extérieur de leur pays ont besoin de cadres de protection internationaux, de systèmes d'asile et de coordination transfrontalière. La réinstallation demeure l'une des solutions les plus durables et les plus efficaces pour les personnes confrontées à des déplacements prolongés. C'est un outil de protection qui offre sécurité et stabilité aux réfugiés qui ne peuvent pas rentrer chez eux et qui contribue à la solidarité mondiale à un moment où les besoins augmentent.

Il est également important de noter que les risques le long des principales routes migratoires sont aigus. Depuis 2014, le projet des migrants disparus de l'OIM a enregistré plus de 80 000 décès et disparitions, dont plus des trois quarts dans les pays touchés par des crises, ce qui souligne la façon dont les conflits, les catastrophes et la fragilité de l'État poussent les gens vers des mouvements transfrontaliers dangereux.

• (1615)

Le président: Pourriez-vous conclure votre intervention, s'il vous plaît?

Anne Kathrin Schaefer: En tant que système, nous nous efforçons d'aller au-delà de la gestion des déplacements pour nous concentrer sur les ressources et les solutions. Avec un soutien uniforme et soutenu, les pays peuvent traduire leurs engagements politiques en résultats mesurables en veillant à ce que les solutions soient sûres, volontaires et dignes.

Merci.

Le président: Merci, madame Schaefer.

J'invite maintenant Mme Ndeye Dieynaba Ndiaye à prendre la parole.

[Français]

Ndeye Dieynaba Ndiaye (fondatrice, professeure de droit, Observatoire sur les Migrations Internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'asile): Monsieur le président, honorables députés, bonjour.

Je vous remercie de nous avoir invités à présenter aujourd'hui une petite partie de ce que nous faisons à l'Observatoire sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et l'asile, ou OMIRAS. C'est un groupe de recherche de l'Université du Québec à Montréal, ou UQAM.

Les déplacements de personnes font partie intégrante de l'humanité. Les guerres et les conflits, les inégalités sociales, la pauvreté, les changements climatiques, les graves violations des droits de la personne, les persécutions, les viols et les violences faites aux femmes, entre autres causes, sont autant de choses qui poussent des femmes, des hommes et des enfants sur les routes migratoires. Seulement 3,6 % de la population mondiale vit dans un pays autre que son pays d'origine. La population migrante représente 3,6 % des 8 milliards d'humains qu'il y a présentement dans le monde.

Berceau de l'humanité, l'Afrique a enregistré des déplacements massifs de peuples qui ont essaimé dans les autres continents, et ce, il y a plusieurs millions d'années. La migration y représente une pratique ancestrale ayant pris plusieurs formes. En Occident, le XIX^e siècle est marqué par une forte émigration européenne. On peut citer plusieurs exemples, dont la France et l'Irlande. D'ailleurs, je cite Paul Rivet, qui nous renseigne qu'en 1919, il y avait plus de 5 millions d'Italiens à l'étranger, dont une partie en Amérique du Sud. En 1921, on avait aussi une population assez élatée au Canada. On y comptait des Anglais, des Irlandais, des Écossais et des Français. Les Asiatiques connaissent des déplacements vers l'Occident depuis toujours, surtout pendant la guerre du Vietnam et la guerre d'Indochine, entre autres.

C'est pour vous dire que la migration est un fait social ancré dans les traditions humaines. L'immigration n'est pas un problème, c'est un fait social. Actuellement, l'immigration est caractérisée par une sorte de hiérarchisation plaçant les ressortissants des pays du Sud global en dessous. Ceux-ci ont de la difficulté à accéder à l'immigration, contrairement aux ressortissants des pays du Nord global, qui peuvent circuler assez facilement sur la planète.

Notre groupe de recherche fait valoir que le Canada a l'un des systèmes d'immigration les plus organisés et les plus structurés du monde. Un cadre juridique et des institutions constituent le socle d'une gouvernance migratoire fonctionnelle, mais pas réaliste, parce qu'elle considère que le statut du migrant est statique plutôt qu'évolutif et dynamique. La non-linéarité des trajectoires migratoires et les changements opérés sur le terrain impliquent une relecture de notre politique migratoire afin de mieux répondre aux défis et aux enjeux.

Les migrations temporaires offrent quelques solutions à court et à moyen terme, mais la solution résiderait dans une programmation graduelle et à long terme, soit d'au moins 10 ans, intégrant les besoins fondés sur la démographie, l'économie et l'offre de services qui accompagnent l'intégration dans les sociétés d'accueil.

Je peux aussi donner l'exemple de la gestion de la crise des migrations irrégulières. Avant les années 1990, la migration était circulaire et principalement légale, parce qu'elle était facilitée par des politiques migratoires ouvertes et inclusives. Une comparaison historique offre des résultats concluants sur le lien entre la fermeture des frontières et l'immigration irrégulière, corroborés dans le pacte de Marrakech de 2018, qui oriente d'ailleurs les États de telle sorte qu'ils développent une migration sûre et ordonnée pour mieux circonscrire les migrations irrégulières.

Le Canada, comme le reste du monde, doit faire face à des mouvements migratoires. Les nombreux enjeux et défis, doublés de problèmes, jettent parfois un discrédit sur sa politique d'immigration. La crise de 2017, marquée par des flux migratoires venant principalement de la frontière américano-canadienne, a permis de recentrer les migrations irrégulières au cœur des politiques d'immigration. Pendant que les services sociaux et de santé fonctionnaient à plein régime afin d'offrir des solutions, la question de la répartition des demandeurs d'asile et des migrants, les enjeux financiers liés à la prise en charge et à la délivrance de permis de travail, bref, le partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement, occupaient non seulement la scène nationale, mais aussi la scène internationale.

Le Canada pratique aussi une politique d'externalisation de la gestion des migrations et de l'asile depuis plusieurs années. Repoussés jusqu'aux frontières des pays du Sud, les contrôles et la gestion des flux migratoires sont effectués dans les pays tiers. À titre de...

• (1620)

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous conclure votre intervention, s'il vous plaît? Votre temps de parole est écoulé.

[Français]

Ndeye Dieynaba Ndiaye: Je vais terminer très rapidement.

En ce qui concerne cette pratique d'externalisation, il y a des exemples dans le document qui montrent que le Canada intervient en sol africain pour empêcher les demandeurs d'asile d'arriver en sol canadien.

Je suis disponible pour répondre à vos questions, sachant que la question de la migration climatique a déjà été abordée par mon collègue tout à l'heure.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant commencer le premier tour de questions et réponses.

J'invite M. Majumdar à prendre la parole pour sept minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci.

[Traduction]

Merci beaucoup aux témoins, qui ont décrit le défi très complexe des déplacements forcés et des déplacements massifs.

Madame Wilf, je vais commencer par vous.

L'histoire du communisme et des soulèvements coloniaux des 70 dernières années a donné lieu à des régimes qui traitent de la question des réfugiés. Deux régimes principaux sont apparus, dont l'un est spécialisé pour un groupe de personnes dans le monde. Dans votre excellent témoignage, vous avez expliqué comment le déplacement des Juifs au cours de la même période a entraîné les pressions migratoires auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés sous la forme de l'antisémitisme.

Permettez-moi de vous poser la question suivante, madame Wilf: dans le contexte des régimes internationaux qui régissent la façon dont les réfugiés sont traités et essaient de résoudre les différends liés à des frontières mal définies, quelle est votre évaluation de ces

deux régimes, et comment suggèreriez-vous au monde de se concentrer sur l'établissement d'une paix durable?

Einat Wilf: Essentiellement, après la Seconde Guerre mondiale, le monde s'est organisé pour faire face aux énormes problèmes liés aux réfugiés. De façon générale — et c'est toujours le cas à bien des égards —, la situation de bon nombre de réfugiés, certainement après la Seconde Guerre mondiale, était le résultat direct de la chute des empires, de la fin de divers empires et des règles coloniales, ainsi que de la montée des États-nations, s'ils étaient chanceux. S'ils étaient moins chanceux, leurs frontières n'étaient pas définies dans le cadre d'un processus d'autodétermination, mais par un tracé colonial.

À la suite de la création de nouvelles frontières, des dizaines de millions de personnes sont devenues des réfugiés. En général, ils ont tous compris que même s'ils avaient perdu leur maison et leur gagne-pain, on s'attendait à ce qu'ils déménagent et s'installent là où ils se sont installés, c'est-à-dire dans de nouveaux endroits, dans de nouveaux pays et peut-être dans des pays tiers. Le principal message lancé aux réfugiés, celui qui a en réalité créé un monde de paix, c'est que c'est difficile et tragique, mais qu'il faut passer à autre chose.

La Convention sur les réfugiés était fondée sur l'idée que les gens peuvent et doivent être réinstallés en fin de compte, qu'ils n'ont pas le droit de rentrer chez eux en tant que tel et que, ce qui compte, c'est que les personnes trouvent une protection dans de nouveaux pays plutôt que de retrouver leur pays en particulier. Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés est essentiellement chargé de mettre en œuvre cette forme d'installation, qui est la plus intelligente et la plus efficace.

La forme qui est essentiellement bizarre a été établie par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle n'était pas bizarre au départ. Elle a été établie en tant que mécanisme temporaire, ce qu'elle est toujours.

Afin de réinstaller les réfugiés arabes et juifs de la guerre de 1948, les réfugiés juifs qui ont été victimes de nettoyage ethnique à Jérusalem, à Gaza, ont été réinstallés par Israël, et les Juifs qui ont été victimes de nettoyage ethnique en Judée et en Samarie ont été réinstallés par Israël, mais les réfugiés arabes, qui devaient être réinstallés dans les 18 mois par l'Office — même s'ils avaient obtenu la citoyenneté dans le Royaume de Jordanie —, ont essentiellement pris l'Office en otage et l'ont pris en charge pour s'assurer qu'ils ne soient pas réinstallés. Ils comprenaient, comme le disait le message dans le monde, que la réinstallation des réfugiés était le moyen de mettre fin aux guerres. Ils comprenaient que si les réfugiés arabes de la guerre qu'ils venaient de mener, dans le but déclaré de veiller à ce que les Juifs n'aient aucune souveraineté sur le territoire... cela signifiait qu'ils devaient admettre qu'ils avaient été vaincus dans leur objectif d'empêcher l'État juif et qu'ils devaient vivre avec l'idée d'un État juif, qu'ils jugeaient honteuse et inacceptable.

L'Office demeure aujourd'hui, après 76 ans, une organisation temporaire détournée qui respecte ses propres règles inventées, qui ne sont pas celles du régime international. Par conséquent, on se trouve dans une situation bizarre: des personnes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne, l'une des citoyennetés les plus convoitées au monde, demeurent inscrites en tant que réfugiés palestiniens par l'Office. Pour tous les autres réfugiés dans le monde, s'ils ont obtenu la citoyenneté canadienne, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés est ravi de les retirer de la liste des réfugiés et de les inscrire sur la liste des personnes qui ont trouvé un foyer.

L'Office s'est essentiellement maintenu en tant qu'organisation dans le but de perpétuer un registre intergénérationnel sans fin des réfugiés, même si, selon toutes les normes internationales, il ne s'agit pas de réfugiés. Il s'agit de citoyens jordaniens qui sont nés en Jordanie ou qui vivent à Gaza sous l'Autorité palestinienne. Même de leur propre aveu, ils vivent en Palestine, et ils ne peuvent pas être des réfugiés palestiniens et vivre en Palestine... De plus, comme je l'ai dit, certains d'entre eux ont obtenu la citoyenneté canadienne.

• (1625)

Par conséquent, l'Office est un régime unique qui détourne le mot « réfugié » et l'utilise pour désigner des personnes qui, selon les normes internationales officielles, ne sont pas des réfugiés. Ce sont des citoyens. Beaucoup d'entre eux font partie de la classe moyenne ou ils sont riches. Ils jouissent de la citoyenneté de certains des meilleurs pays, mais, à des fins politiques, ils ont détourné un régime de réfugiés pour poursuivre une guerre contre la souveraineté juive.

• (1630)

Shuvaloy Majumdar: Voilà qui pourrait expliquer pourquoi le chancelier allemand a récemment décidé de ne plus financer l'Office.

David Smolansky, ma dernière question s'adresse à vous, dans le peu de temps dont je dispose. Le secrétaire Rubio a témoigné de la façon dont les régimes du Venezuela, de Cuba et de l'Iran ont utilisé le déplacement forcé de personnes pour cacher leurs agents. Très brièvement, pouvez-vous nous donner votre point de vue sur la façon dont cela est mis en œuvre?

Le président: Veuillez répondre rapidement à la question, s'il vous plaît, car le temps de parole est écoulé.

David Smolansky: Les renseignements les plus importants recueillis après l'opération militaire du 3 janvier, qui s'est terminée par la capture de Nicolás Maduro et de Cilia Flores, ont prouvé qu'il y a des Cubains au Venezuela qui n'accompagnent pas exactement des personnes qui souffrent de la crise humanitaire, mais qui protègent un dictateur. Au cours de cette opération, 32 agents cubains ont été tués.

On a également appris que, sur une période de 26 ans, le Venezuela a envoyé environ 63 milliards de dollars de pétrole en échange d'un mécanisme sophistiqué et répressif auquel, selon des victimes et des dissidents, des agents cubains ont participé...

Le président: Nous avons dépassé d'une minute le temps imparti. Veuillez terminer votre intervention.

David Smolansky: Des agents cubains ont participé à l'oppression et à la persécution, et, l'une des causes profondes de la fuite de près de neuf millions de Vénézuéliens, ce sont les violations des droits de la personne et les crimes contre l'humanité.

Le président: J'invite M. Zuberi à prendre la parole pour sept minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

J'ai trouvé intéressant ce que M. Ahmed a dit au sujet des déplacements à long terme et de la façon dont on s'attaque aux causes profondes des déplacements et des voies de sortie.

Si vous voulez ajouter quelque chose à votre témoignage que vous n'avez pas encore dit, c'est le moment de le faire.

Si vous le pouvez, soyez bref, s'il vous plaît. J'ai un certain nombre de questions à poser.

Kawser Ahmed: Merci.

J'avais l'intention d'expliquer que notre approche à l'égard des déplacements massifs est une approche humanitaire, ce qui est absolument nécessaire, et qu'à un moment donné, c'est peut-être la seule chose que nous puissions faire.

Cependant, on néglige souvent l'idée de régler le conflit là où il a pris naissance. L'étude de cas que nous menons actuellement, qui est financée généreusement par Affaires mondiales Canada, vise à déterminer exactement quel modèle nous pouvons élaborer. Nous en sommes à mi-parcours du projet et nous avons eu une série de discussions au Bangladesh, le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés dans cette partie du monde. En avril ou en mai, nous nous rendrons dans la région de l'ANASE pour façonner ce modèle d'intervention afin que les conflits puissent être réglés à leur origine. Dans l'ensemble des discussions que nous avons eues avec les Rohingyas, ils voulaient tous rentrer chez eux. La plupart ne veulent pas venir au Canada.

Sameer Zuberi: C'est ce que j'ai constaté. Je me suis rendu à Cox's Bazar et j'ai rencontré les réfugiés rohingyas, et c'était exactement comme vous le dites: les Rohingyas voulaient retourner dans leur pays d'origine. Tous les réfugiés à qui j'ai parlé souhaitaient retourner dans leur pays d'origine.

J'aimerais maintenant donner la parole à Mme Schaefer. Nous parlons également du Moyen-Orient et des Palestiniens dans ce témoignage. Je sais que vous travaillez pour une agence des Nations unies qui s'est créée à la suite des horreurs de l'Holocauste et de la Seconde Guerre mondiale. Ce sont le système des Nations unies et le droit international, nés de cette période sombre, qui nous guident aujourd'hui.

Pouvez-vous nous expliquer l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et son rôle essentiel dans la vie des réfugiés palestiniens?

Anne Kathrin Schaefer: Je tiens à préciser que l'OIM est l'organisation des Nations unies chargée des migrations, mais elle est dirigée par ses États membres, dont le Canada. Nous ne sommes ni un fonds ni un programme, et nous ne sommes pas directement...

Sameer Zuberi: Je comprends. Comme vous travaillez au sein du système des Nations unies, j'aimerais simplement que vous m'en disiez un peu plus à ce sujet.

• (1635)

Anne Kathrin Schaefer: S'il est bien connu que le mandat global de l'Office s'est considérablement élargi au cours des dernières années, il n'existe actuellement aucune autre organisation capable de fournir une aide continue et vitale aux personnes qui en ont toujours besoin. Dans l'ensemble, la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés reste extrêmement précaire. Il est toujours très difficile d'acheminer l'aide vitale dans le pays et jusqu'aux personnes qui en ont besoin. Cela vaut pour l'ensemble du territoire.

Il n'existe actuellement aucune alternative à l'Office pour apporter ce soutien. C'est la réponse courte.

Sameer Zuberi: J'ai une question complémentaire.

Nous parlons ici de personnes déplacées à l'extérieur et à l'intérieur de leur pays. Nous venons d'entendre l'exemple des Rohingyas, qui sont déplacés à l'extérieur. À Gaza, les Palestiniens sont déplacés à l'intérieur de leur pays.

À votre connaissance, combien de fois les habitants de Gaza ont-ils été déplacés à l'intérieur de leur pays? Peut-être n'avez-vous pas la réponse exacte, mais il semble que cela se soit produit plusieurs fois. Est-ce exact?

Anne Kathrin Schaefer: C'est exact.

Sameer Zuberi: Connaissez-vous la situation actuelle en Cisjordanie?

Anne Kathrin Schaefer: Oui, pour autant que ce soit possible.

Sameer Zuberi: Qu'en est-il de la coercition exercée sur les populations et de la violence des colons en Cisjordanie, et quel est leur impact sur les schémas migratoires?

Anne Kathrin Schaefer: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Il vaut mieux vous adresser à un organisme spécialisé.

Sameer Zuberi: Je comprends et je respecte votre position.

Je voudrais revenir à un témoin précédent.

Madame Tower, vous avez parlé du programme mis en place par le Canada pour accueillir les personnes qui vivent l'horreur à Gaza, y compris les étudiants. L'autre programme que nous avons permet de réunir les proches qui se trouvent actuellement dans des conditions désastreuses.

Souhaitez-vous développer ces deux points, à savoir les étudiants et le programme en général?

Amali Tower: Je peux vous dire que je ne suis pas spécialiste de l'immigration canadienne.

J'ai effectué la grande majorité de mon travail de réinstallation avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le programme pour les réfugiés du département d'État américain, qui est en train d'être démantelé. Je me suis intéressée au Canada et à la frontière hémisphérique, aux partenariats et au système de réinstallation et d'immigration très solide et robuste dont le Canada a toujours disposé. Lorsque je travaillais au HCR — cela ne vous surprendra peut-être pas, monsieur —, le nombre de réfugiés qui demandaient à être réinstallés au Canada plutôt qu'aux États-Unis... Cela m'a toujours brisé le cœur de leur dire que j'avais beaucoup moins de places et de possibilités pour les personnes souhaitant être prises en considération pour le Canada que pour les États-Unis. Il y a plusieurs raisons à cela.

J'ajouterai que, selon mon expérience, le moment est venu de créer davantage d'opportunités pour les personnes qui n'ont pas de solutions durables, compte tenu de l'augmentation constante du nombre de personnes déplacées, du recul continu de la coopération politique, du démantèlement absolu du multilatéralisme et du droit international, et de l'architecture financière qui sous-tend l'aide humanitaire et l'aide au développement...

J'ajouterai à cela la crise climatique et la manière dont elle sous-tend et exacerbe tous les facteurs que nous savons déjà être à l'origine des déplacements de population.

Sameer Zuberi: Merci.

J'ai une question pour vous, madame Wilf: Croyez-vous en l'existence du peuple palestinien?

Einat Wilf: Bien sûr qu'il existe. Quelle drôle de question.

Le drame, bien sûr, c'est que l'idéologie collective qu'il s'est construite est une idéologie destructrice qui, depuis un siècle, privilégie...

Sameer Zuberi: Parlant de destruction, croyez-vous qu'il y ait actuellement une crise humanitaire à Gaza? Je sais que vous étiez autrefois élue à la Knesset. Croyez-vous qu'il y ait actuellement une crise humanitaire à Gaza?

Einat Wilf: Ce que je crois est sans importance. Il y a actuellement...

• (1640)

Sameer Zuberi: Peut-être mon microphone ne fonctionnait-il pas correctement.

À votre avis, y a-t-il actuellement une crise humanitaire à Gaza?

Einat Wilf: Il y a actuellement des milliers de camions qui entrent chaque jour dans Gaza et se rendent dans des territoires contrôlés par l'ennemi. Au fond, la question est...

Sameer Zuberi: Je ne suis pas sûr que vous m'ayez entendu. Normalement, lorsque le voyant rouge s'allume, mon micro fonctionne correctement.

Y a-t-il une crise humanitaire à Gaza?

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Einat Wilf: Il y a actuellement...

Le président: Excusez-moi. Il y a un rappel au Règlement.

Einat Wilf: ... des milliers de camions qui entrent chaque jour dans Gaza...

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Einat Wilf: ... au-delà de...

Le président: Veuillez m'excuser, madame. Nous avons un rappel au Règlement. Pouvez-vous patienter un instant, s'il vous plaît?

Allez-y, monsieur Brunelle-Duceppe.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le président, je veux juste qu'on reste poli avec les témoins. Quand on insinue que le microphone ne fonctionne pas, je trouve que c'est une blague un peu déplacée. Nous sommes dans une réunion sérieuse. Je pense que le député sait pertinemment que son microphone fonctionne. Il y a d'autres moyens de parler aux témoins.

Merci.

[Traduction]

Le président: Je pense que tout le monde se doit de respecter les règles et obligations parlementaires, et c'est le cas.

Veuillez continuer, mais répondez rapidement car notre temps est écoulé.

Einat Wilf: Ma réponse est que les habitants de Gaza ont envahi Israël, massacré des gens et lancé une terrible guerre mondiale contre le peuple juif. Ce sont là les conséquences de la guerre.

J'espère que le jour où ils mettront fin à la guerre contre la souveraineté juive sera le jour où nous pourrons enfin faire la paix.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Zuberi.

Sameer Zuberi: Je tiens à préciser que nous condamnons tous ce qui s'est passé le 7 octobre. Par ailleurs, le Canada estime qu'il s'agit d'une crise humanitaire. Il est regrettable qu'on ne l'ait pas dit aujourd'hui.

Le président: Je suis désolé, monsieur Zuberi.

Nous avons déjà dépassé d'une minute et [difficultés techniques] Mme Wilf le temps de répondre.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour sept minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci infiniment, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres pour cette étude importante.

Nous allons nous concentrer sur la motion à l'étude, c'est-à-dire celle sur les personnes déplacées.

Madame Tower, tantôt, vous avez parlé de la baisse de l'aide internationale, et vous avez aussi parlé du droit international.

Dans quelle mesure le droit international protège-t-il adéquatement, ou non, les personnes déplacées pour des raisons climatiques, particulièrement?

[Traduction]

Amali Tower: C'est une question assez complexe dont la réponse l'est tout autant, malheureusement.

Pour parler clairement, la convention de 1951 relative au statut des réfugiés définit le cadre permettant de déterminer qui peut être protégé par le droit international. Elle s'applique spécifiquement aux personnes qui ont franchi une frontière internationale. Une fois qu'on a franchi une frontière internationale et qu'on demande l'asile, cinq motifs peuvent être invoqués pour justifier sa demande: la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social particulier ou ses opinions politiques. En 1951, lorsque la conven-

tion a été élaborée, elle n'était pas motivée par les rigueurs des changements climatiques.

En 1967, lorsque la convention a été amendée, elle reflétait l'effondrement du passé colonial, la naissance de nouveaux pays et la montée des conflits et de la violence intra-étatiques et inter-étatiques. C'est pourquoi, à l'origine, en 1951, la convention ne comportait qu'une limitation géographique et une limitation temporelle. La limitation géographique concernait les personnes fuyant la Première Guerre mondiale et uniquement les Européens en fuite, ou plus précisément les personnes fuyant l'Europe. La limitation temporelle était qu'elle n'aurait pas dû exister aussi longtemps, mais elle est toujours là. Cela illustre ce que j'ai mentionné à propos de 1967 et de nombreuses autres crises.

Cela dit, en 2020 et 2021, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés — qui a pour mandat, en vertu de la convention de 1951, de protéger les personnes déplacées au-delà des frontières internationales — a publié deux considérations juridiques. Il s'agit de deux documents, si vous voulez, qui stipulent que la convention peut s'appliquer aux personnes dont — pour simplifier, monsieur — les besoins en matière de protection, d'asile et de persécution sur la base de ces cinq motifs sont accrus, renforcés ou aggravés par la crise climatique.

Un excellent exemple est celui d'une personne déjà marginalisée en raison de son appartenance ethnique. Vous êtes une minorité ethnique dans votre pays. Vous n'avez pas le pouvoir politique nécessaire pour obtenir une représentation plus démocratique. Vous êtes alors marginalisés de toutes sortes de façons qui minent vos droits civils et politiques. Vous pouvez dire que vous êtes persécuté pour cette raison. Lorsque la crise climatique frappe et que votre région reçoit moins d'aide, par exemple, ou qu'elle est plus vulnérable à la crise climatique parce que vous êtes politiquement marginalisé et donc économiquement défavorisé, etc., cela peut vous exposer à un plus grand danger. Vous pouvez alors parler de ce que nous considérons comme un motif connexe expliquant pourquoi vous êtes, disons, davantage persécuté. Ce sont mes propres mots. Ce n'est pas vraiment une façon juridique ou appropriée de le dire, mais c'est ainsi que j'entends généralement les gens décrire les effets de la crise climatique sur eux en fonction de leur marginalisation politique, civile ou ethnique.

J'espère que cela répond à votre question. Je me ferai un plaisir de vous donner plus de détails.

● (1645)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Oui, vous avez très bien répondu à la question.

Êtes-vous en train de dire — on jase, comme on dit par chez nous — qu'il y aurait une possibilité ou, du moins, une proposition de modifier la Convention afin d'y inclure le concept de réfugié climatique?

Si c'est bien le cas, ce serait peut-être beaucoup plus simple. En modifiant la convention, on assurerait une protection supplémentaire ou, en tout cas, on viendrait institutionnaliser la protection des réfugiés climatiques sur le plan international.

Je comprends que ce n'est pas facile à faire, mais serait-ce une proposition sensée, selon vous?

[Traduction]

Amali Tower: J'aimerais tout d'abord répéter ce que j'ai dit dans ma déclaration liminaire, à savoir que, d'après ce que nous savons, la grande majorité des personnes déplacées en raison de la crise climatique le sont à l'intérieur de leur propre pays. Je tiens toutefois à nuancer cette affirmation à plusieurs égards.

Tout d'abord, c'est tout ce que nous savons, car nous disposons de très peu d'informations sur les personnes déplacées par la crise climatique qui franchissent les frontières. Il y a plusieurs raisons à cela, dont notamment — et c'est très logique — le fait qu'on risquerait d'affaiblir sa position en affirmant que la crise climatique a été un facteur déterminant, compte tenu des limites de la convention que j'ai déjà soulignées. L'autre raison, tout aussi logique, est que les personnes déplacées n'ont pas toujours la possibilité de participer à un entretien aussi approfondi.

Ensuite, il y a les régimes frontaliers et les régimes de visas. La militarisation et l'externalisation des frontières, dont un autre collègue a tenté de parler, limitent considérablement la liberté de circulation des personnes. C'est pourquoi 70 à 80 % des personnes déplacées dans le monde vivent dans des pays voisins. En effet, il est extrêmement difficile, voire impossible, et très coûteux de franchir les frontières internationales. Si les pays du Nord renforcent leurs frontières et construisent des forteresses, les données montrent que les personnes déplacées sont en réalité plus nombreuses dans les pays du Sud.

Enfin, je tiens à dire que si nous devons aujourd'hui rouvrir la convention afin d'y inclure une définition plus large du climat, comme vous l'avez suggéré dans votre question, l'opinion publique hostile à l'immigration... Le fait est que, bien que la grande majorité des pays aient adhéré à la convention, son respect pose un énorme problème. Si nous devons rouvrir la convention aujourd'hui, je pense que la collégialité et la coopération seraient moins présentes qu'au début des années 1950. La coopération et les partenariats bilatéraux et régionaux parallèles — et je peux en citer quelques-uns si nous avons le temps — constituent actuellement un meilleur pas dans la bonne direction.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Tout à fait. Merci.

On le dit et on l'entend souvent dire, les réfugiés climatiques viennent souvent de pays qui sont beaucoup moins responsables de la crise climatique que des pays plus riches, par exemple.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé du rôle du Canada. Il y a peut-être autre chose qu'il pourrait faire. Présentement, c'est l'un des plus gros exportateurs de pétrole du monde. Le gouvernement actuel veut développer de plus en plus de projets d'oléoducs et de gazoducs et produire de plus en plus de pétrole.

Plutôt que d'investir massivement dans l'exploitation des énergies fossiles, le Canada ne devrait-il pas se tourner vers les énergies propres pour permettre que la crise climatique se résorbe un jour et pour faire en sorte qu'il y ait de moins en moins de réfugiés climatiques, en fin de compte?

N'est-ce pas là le rôle d'un pays comme le Canada?

• (1650)

[Traduction]

Le président: Veuillez donner une réponse courte, car nous avons déjà dépassé le temps prévu d'une minute.

Amali Tower: Je suis tout à fait d'accord. La meilleure intervention qu'un pays puisse faire actuellement est d'atténuer la crise climatique en réduisant ses émissions. Une poignée de pays — nous parlons ici des huit plus grands émetteurs historiques de carbone — ont la lourde responsabilité, très honnêtement, de sauver la planète et les générations futures.

Le plus grand effort que le Canada puisse faire est de transformer son économie mondiale pour qu'elle ne dépende plus des combustibles fossiles. C'est le plus grand signe de leadership et le plus beau cadeau que vous puissiez offrir aux personnes les plus marginalisées de la planète. C'est une mesure de justice climatique.

Cela doit également commencer chez nous, pour les peuples autochtones, les minorités ethniques et les immigrants, qui sont les plus touchés par la crise climatique, même dans les pays du Nord. Historiquement, les Noirs, les personnes privées de leurs droits et les Autochtones ici même aux États-Unis... Je m'adresse à vous depuis New York; la tempête de neige m'a empêché de me rendre sur place. Cependant, je peux vous dire qu'au niveau national et international, il s'agit d'une crise de justice majeure.

Le président: J'invite maintenant Mme Dhillon à prendre la parole. Vous avez cinq minutes.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci beaucoup.

Je commencerai par Mme Tower. Vous avez mentionné qu'avec tout ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, on assiste à un certain déracinement des organisations humanitaires et du droit international. Nous constatons avec inquiétude que ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur. Je pense que la plupart des gens ne s'attendaient pas à un tel démantèlement, surtout compte tenu des besoins croissants auxquels nous sommes confrontés. Les déplacements de population sont de plus en plus nombreux.

Vous avez mentionné qu'il y a 117 millions de personnes déplacées. Nous avons également entendu des témoignages précédents selon lesquels ce nombre va augmenter. Vous pourriez peut-être commencer par nous dire ce que vous prévoyez pour l'avenir en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays. À quoi ressemble l'avenir pour elles?

Amali Tower: C'est une très bonne question, car nous parlons souvent des choses en termes de chiffres et de données. La science nous apprend que plus les données sont importantes, plus nous devenons insensibles, car nous ne sommes pas en mesure de vraiment les comprendre.

Laissez-moi vous raconter ce que c'est que de travailler avec des réfugiés et des personnes déplacées de force depuis plus de 20 ans. Mais avant cela, sur la question de la réinstallation dont nous avons déjà un peu parlé, seriez-vous surpris d'apprendre qu'on n'est même pas pris en considération pour la réinstallation en tant que solution durable si on n'a pas vécu au moins 10 ans de déplacement? Pouvez-vous imaginer vivre dans un camp de réfugiés pendant 10 ans? Moins de 1 % des personnes dans le monde sont réinstallées. Ce nombre a considérablement diminué depuis 2017. C'est pourquoi j'ai donné tout à l'heure l'exemple du nombre de réfugiés qui voulaient aller au Canada, mais les places étaient si rares.

Les besoins sont énormes. Comme l'ont dit mes autres collègues, la réinstallation est une « solution durable » — selon les termes du HCR — mais ce n'est en aucun cas la solution que nous devrions rechercher en tant qu'États-nations. C'est l'éradication de la guerre. Si nous avons autant d'argent pour le militarisme, pour envahir des pays et asservir des peuples, nous avons un problème qui relève probablement davantage de l'âme et du cœur. Nous devons vraiment nous interroger sur la manière dont nous respectons nos semblables. Pourquoi vivons-nous dans un système multilatéral — et même dans le cadre du droit international — qui régit la manière dont les gens peuvent vivre et qui considère comme normal qu'il existe une infrastructure et un système permettant à des personnes de passer le reste de leur vie, ainsi que les générations prévisibles de leurs descendants, en exil loin de chez eux?

Enfin, je vous dirai que je n'ai encore jamais rencontré personne qui ne souhaitait pas rester dans son pays ou rentrer chez lui. Ce discours des pays dits « du Nord » selon lequel tout le monde veut venir dans nos pays est une idée fausse que je n'ai encore jamais observée.

Anju Dhillon: Merci de le dire, car les témoins précédents ont également déclaré que personne ne souhaite quitter son foyer, sa communauté, ses proches et tout ce qu'il a connu toute sa vie. C'est ce que nous entendons tout le temps. Ce n'est pas par choix qu'ils viennent ou qu'ils souhaitent vivre dans un camp de réfugiés pendant 10 ans.

Je ne savais pas que c'était l'une des conditions strictes, contrairement à... Je crois qu'un autre témoin a dit que les conditions n'étaient pas assez strictes. C'est vraiment le comble. Il faut être réfugié ou déplacé pendant 10 ans avant qu'une solution concrète à son problème soit envisagée. Des familles entières souffrent de cette situation.

Vous avez également mentionné que le désir d'envahir et d'être cruels envers autrui est davantage un problème, je dirais, de moralité, d'après votre témoignage. Pouvez-vous nous en parler et nous expliquer comment les femmes et les enfants sont affectés par toutes les décisions qui sont prises, que ce soit sur le plan politique ou climatique?

• (1655)

Le président: Je dois vous demander d'être brève, car le temps est écoulé.

Amali Tower: Je vous dirai simplement qu'il faut compter au moins 10 ans avant de pouvoir envisager une réinstallation. Cela prend plusieurs décennies.

Les femmes et les enfants sont de loin les plus touchés et les plus vulnérables. Je constate que sans les femmes, l'aide alimentaire et les programmes destinés aux réfugiés, déjà maigres, n'auraient aucun impact.

Quant à l'eau dans les camps, ce sont les filles qui vont la chercher. Imaginez cela à l'ère de la crise climatique. J'ai rencontré des filles et des femmes réfugiées, ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui doivent désormais choisir entre l'éducation et aller chercher de l'eau, car cela leur prend sept heures pour trouver de l'eau. Elles font cela sous une chaleur extrême. J'ai également rencontré au Kenya des personnes qui sont mortes et ont chaviré dans des points d'eau qu'elles continuaient à creuser parce qu'ils étaient asséchés, et il s'agit presque toujours de filles. Lorsque nous parlons des objectifs de développement durable et de la manière dont nous voulons autonomiser et éduquer les femmes et les

filles, et éradiquer l'analphabétisme, nous constatons en réalité des reculs. Voilà ce que représente la crise climatique pour les personnes déplacées.

Merci.

Le président: J'aimerais maintenant inviter Mme Kronis à prendre la parole. Vous avez cinq minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à tous les témoins d'avoir partagé vos expériences et vos points de vue sur cette question importante.

Nous avons tous entendu dire que les déplacements de population dans le monde sont en augmentation, mais j'aimerais examiner de plus près les deux principales causes de ce phénomène. Qu'il s'agisse de déplacements internes ou externes, on assiste aujourd'hui à une combinaison du concept de déplacement forcé, qui désigne le déplacement involontaire de personnes, et d'une forme plus insidieuse de déplacement qui se produit depuis quelque temps: le dépeuplement stratégique. Dans certains cas, on ne sait pas clairement qui en est l'instigateur, mais cette tactique est souvent utilisée de manière indiscriminée pour vider intentionnellement une région géographique pour une raison ou une autre.

Monsieur Smolansky, puisque vous y avez fait allusion dans votre discours d'ouverture, j'aimerais que vous développiez un peu les répercussions politiques potentielles de ce type de déplacement sur des questions telles que le droit de vote ou la participation dans des circonscriptions électorales clés. Je suppose que vous avez vécu cette situation et que vous avez une certaine connaissance de ce qui se passe au Venezuela.

David Smolansky: En ce qui concerne le droit de vote, je peux dire qu'au moins dans le cas du Venezuela, les migrants et les réfugiés vénézuéliens ont été illégalement privés de leur droit de vote. Nous n'avons pas le droit de voter depuis plus d'une décennie. On estime qu'environ cinq millions des neuf millions de migrants et de réfugiés vénézuéliens pourraient voter, car ils ont plus de 18 ans. C'est ce que dit la Constitution, mais nous n'avons pas pu exercer ce droit. C'est de la discrimination politique. J'ajouterais que nous subissons une violation de nos droits politiques — en l'occurrence, le droit de vote — mais que, parallèlement, l'une des tragédies auxquelles nous sommes de plus en plus confrontés touche notre droit à l'identité.

Des millions de Vénézuéliens — il est difficile d'estimer leur nombre aujourd'hui — ont un passeport périmé ou n'ont pas de passeport. Leur mobilité est entravée. J'hésite à me mettre en avant, mais permettez-moi de vous raconter mon histoire. J'ai été banni; je suis légalement interdit à vie d'exercer une fonction publique au Venezuela. J'étais maire et j'ai été illégalement démis de mes fonctions, contraint de me cacher pendant 35 jours jusqu'à ce que je fuie mon pays déguisé en prêtre et me rende au Brésil. Je suis en exil depuis neuf ans et mon passeport a expiré en 2019. Il m'est impossible de renouveler mon passeport pour des raisons politiques. Cependant, j'ai l'occasion, devant ce Parlement, devant ces témoins, de partager mon histoire. C'est l'histoire de millions de Vénézuéliens. Comme je l'ai dit dans mon discours, si nous voulons vraiment rétablir la démocratie et la liberté au Venezuela, nous devons poursuivre ce qui a commencé en juillet 2024 avec les élections et le vote libre et équitable des citoyens.

• (1700)

Tamara Kronis: Si je ne me trompe pas, vous étiez au Canada lorsque les derniers événements politiques au Venezuela se sont produits. Pourriez-vous nous parler du rôle que la désinformation a joué dans votre propre expérience et dans la situation au Venezuela, ainsi que des avantages qu'elle procure aux acteurs des relations internationales qui ne souhaitent pas nécessairement le meilleur pour les pays en matière de démocratie?

David Smolansky: La désinformation joue un rôle énorme au Venezuela. Le régime dispose d'un appareil de propagande très puissant, soutenu par des acteurs extérieurs non démocratiques, tels que la Chine. Il existe différents rapports sur la manière dont la technologie chinoise a aidé le régime vénézuélien à étendre sa propagande et, parallèlement, à renforcer la censure.

Par exemple, si les Vénézuéliens vivant au Venezuela ne disposent pas d'un VPN, ils ne peuvent pas accéder à X, Twitter. Ils n'ont pas accès aux médias indépendants. Ils doivent utiliser un VPN. C'est devenu un problème très important et préoccupant.

Tout a commencé il y a 16 ans. Lorsque Twitter a été lancé, Hugo Chávez a créé ce qu'il a appelé la « guérilla communicationnelle », avec des milliers d'utilisateurs de X — aujourd'hui, elle est plus importante, avec des trolls et des robots — qui attaquent et menacent quotidiennement toute personne qui pense différemment du régime.

Au fait, je dois ajouter quelque chose concernant les passeports expirés. Je dois être reconnaissant au Canada, qui est l'un des rares pays...

Le président: Rapidement, je vous prie.

David Smolansky: Le Canada est l'un des rares pays au monde à accepter les passeports vénézuéliens expirés.

Le président: Merci.

Merci, madame Kronis.

[Français]

J'aimerais inviter M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Schaefer, on parle évidemment de personnes déplacées. On parle souvent de personnes déplacées à l'extérieur de leur pays. Toutefois, beaucoup de populations sont déplacées à l'intérieur de leur pays, dans les zones de conflit.

Quels sont les défis les plus importants sur le plan opérationnel que vous devez relever pour répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays, là où il y a un conflit?

[Traduction]

Anne Kathrin Schaefer: Les défis opérationnels liés à la prise en charge des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans des situations de conflit sont très différents de ceux liés aux catastrophes naturelles, même si les deux sont indissociables. Dans la majorité des cas, en particulier aujourd'hui, comme nous l'avons vu au Soudan, en Somalie ou au Mozambique, les catastrophes naturelles et les facteurs de conflit se recoupent.

La plupart des défis sont directement liés au financement politique ou à la disponibilité d'opportunités locales. Le secrétaire général a mis en place ce qu'on appelle le programme de solutions. Le Canada en a été le champion en 2025.

Dans le cadre de ce programme, l'ensemble du système, l'architecture humanitaire, tente de s'orienter vers ce qu'on appelle des solutions pour les déplacements internes, dans lesquelles des politiques pilotées localement et soutenues internationalement sont créées afin de favoriser l'intégration locale, de soutenir les communautés et d'absorber le nombre de personnes déplacées. Dans les pays où nous intervenons le plus, comme le Soudan ou la République démocratique du Congo, nous avons un nombre considérable de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ne peuvent être absorbées. Le système local, déjà défaillant, est tout simplement incapable de faire face à un tel choc.

L'un des principaux facteurs persistants est l'absence de financement à long terme, par exemple par les banques internationales de développement. Bien sûr, nous avons besoin d'administrations locales fortes, capables de piloter le développement, afin d'éviter de créer une dépendance à l'aide ou de laisser une équipe internationale dicter la forme que doivent prendre les solutions locales. Il doit s'agir d'un processus mené et pris en charge au niveau local, principalement mis en œuvre par les administrations et les communautés locales.

• (1705)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Quand on regarde ce qui est en train de se passer un peu partout dans les pays riches, on voit l'aide internationale et l'aide au développement fondre comme neige au soleil. On le voit aussi de la part du gouvernement canadien.

Présentement, il y a une réduction assez considérable de l'aide internationale et de l'aide au développement. En même temps, on investit beaucoup plus en défense. Il y a une espèce de lien. Plusieurs gouvernements — pas juste le gouvernement canadien — réduisent l'aide internationale, mais augmentent leur budget de défense. On l'a vu en Europe. On l'a vu en ce qui touche l'Agence américaine pour le développement international, ou USAID. On l'a vu au Japon, où il ne reste presque plus rien.

À ce moment-là, on s'en va nécessairement dans la mauvaise direction en ce qui concerne les personnes déplacées. Dans des pays comme le Canada, on s'en va complètement à contre-courant de ce qu'on devrait faire.

N'est-ce pas?

[Traduction]

Anne Kathrin Schaefer: Oui, les perspectives de financement international pour l'aide humanitaire sont actuellement très sombres. Inutile de le nier. C'est la réalité dans laquelle nous vivons. C'est pourquoi il est d'autant plus important de veiller à ce que, lorsque nous parlons d'aide humanitaire, nous ne la limitons pas à l'aide vitale, mais que nous nous orientions d'emblée — c'est ce que nous appelons des « solutions dès le départ » — vers des systèmes dans lesquels nous garantissons que les personnes puissent essayer de devenir autonomes et indépendantes le plus rapidement possible sans avoir besoin d'une aide humanitaire continue.

C'est très simple. Vous pouvez commencer par distribuer une tente, ou vous pouvez commencer par construire un abri temporaire qui peut être transféré ou transformé en un abri plus permanent. Si vous commencez par une tente dans un camp, il est beaucoup plus difficile de changer de cap que si vous commencez par les capacités d'absorption locales et la possibilité de construire un abri qui peut être transformé en quelque chose de plus permanent. C'est aussi simple que cela.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Madame Ndiaye, vous travaillez au sein d'un observatoire important sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et l'asile.

Pouvez-vous nous donner un exemple particulier d'initiative qui fonctionne et qui pourrait être un modèle à l'échelle internationale?

Ndeye Dieynaba Ndiaye: Merci de la question.

Le droit international a de la misère à répondre aux enjeux présentement, mais il existe effectivement des initiatives.

En ce qui concerne un modèle qui fonctionne, je peux donner l'exemple du modèle norvégien. Il fonctionne. Il n'est pas parfait, mais il fonctionne parce qu'il permet aux immigrants, par le truchement d'une politique d'immigration graduelle, de s'installer. Il leur permet aussi de retourner dans leur pays s'ils le veulent.

Le Canada est en mesure de faire ça. Cependant, comme je l'ai mentionné tout à l'heure dans mon allocution, il faudrait que le Canada redéfinisse sa politique d'immigration en fonction des besoins au pays, mais surtout en fonction de ce qui se passe autour du Canada. Je pense notamment aux crises, aux conflits et aux guerres qui font que les gens vont quitter leur pays.

Actuellement, dans le cadre de nos projets de recherche, nous étudions le cas de personnes qui ont quitté le Sénégal et qui ont passé par le Nicaragua, puis par le Mexique et par les États-Unis pour arriver au Canada.

Il y a aussi des modèles qui fonctionnent en Europe.

Je peux également donner l'exemple de la zone de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ou CEDEAO, en Afrique. Sur le plan du droit, il y a une libre circulation. Les gens devraient pouvoir circuler pour s'établir, sauf que, sur le terrain, les défis sont énormément complexes. D'ailleurs, dans nos travaux, nous incitons souvent le Canada à développer des partenariats avec ces populations pour développer des richesses, tout en intégrant les diasporas dans l'élaboration des politiques migratoires. Nous mobilisons toutes les théories existantes, comme celle sur le codéveloppement. Les diasporas fournissent présentement les trois quarts de l'aide au développement.

Il y a donc un déséquilibre qui se fait de plus en plus. Les contributions financières sont importantes. Il est aussi important de mobiliser l'expertise et les compétences.

• (1710)

Le président: Merci. Je vous ai permis de parler deux minutes de plus, parce que c'était la première fois que l'on vous posait une question.

[Traduction]

J'aimerais maintenant inviter Mme Anita Vandenberg à prendre la parole pour cinq minutes.

Bienvenue, madame Vandenberg.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Smolansky.

Vous avez dit quelque chose de très révélateur. Vous avez dit que, plus que la guerre et plus que les catastrophes naturelles, c'est l'érosion de la démocratie qui est un facteur de migration. C'est particulièrement évident au Venezuela, où l'espace civique, la liberté et l'État de droit font défaut. Vous avez également mentionné le retour, et le fait de bénéficier de ces libertés démocratiques est l'une des conditions que les gens recherchent avant de pouvoir rentrer chez eux. Pourriez-vous nous expliquer plus en détail comment l'absence de démocratie pousse les gens à partir et quelles seraient les conditions de retour à cet égard?

David Smolansky: Merci pour la question.

C'est la principale leçon à retenir, en ce qui nous concerne, d'autant plus que le Venezuela, dans les années 1960, 1970 et 1980, a accueilli au moins quatre millions de migrants. Ceux-ci ne venaient pas seulement d'Amérique latine, mais aussi d'Europe, comme ma famille.

À l'heure actuelle, des centaines de Vénézuéliens fuient le pays chaque jour. Depuis la dernière élection présidentielle, un peu plus de 600 000 Vénézuéliens ont fui. Nous estimons qu'il s'agit peut-être du plus important exode pour des raisons politiques. Il y a maintenant un espoir que la démocratie soit bientôt rétablie, mais tant que ce n'est pas le cas, les gens ne penseront pas pouvoir rentrer en toute sécurité.

Comme je l'ai dit dans mon allocution, il y a actuellement un projet de loi d'amnistie à l'étude au Venezuela. Le président de l'assemblée nationale vénézuélienne, une assemblée illégitime, a déclaré que les Vénézuéliens qui ont demandé l'asile et le statut de réfugié ne sont pas visés par ce projet de loi d'amnistie. Il est donc préoccupant que près d'un million de Vénézuéliens aient déjà obtenu le statut de réfugié ou attendent une réponse à leur demande d'asile au titre de réfugiés. S'ils décident de rentrer chez eux parce que la situation s'améliore, ils ne seront pas protégés. Leur intégrité pourrait alors être compromise et ils pourraient être détenus illégalement par ce régime qui, comme je l'ai dit, a illégalement détenu plus de 20 000 personnes innocentes au cours de la dernière décennie.

Anita Vandenberg: Merci beaucoup.

Monsieur Ahmed, vous avez mentionné quelque chose de semblable: les conditions du retour. Pouvez-vous nous parler de ce que cela veut dire pour les Rohingyas?

• (1715)

Kawser Ahmed: Merci beaucoup pour la question.

Les conditions du retour des Rohingyas passent par la sécurité et la dignité. Ce sont là les deux conditions principales. Cependant, comme nous le savons, les Rohingyas sont apatrides. Ils ont été rendus apatrides intentionnellement par l'État du Myanmar à compter de 1982. Chaque fois que nous parlons de leur rapatriement en toute sécurité et dans la dignité, nous devons vraiment nous rappeler leur statut juridique lorsqu'ils rentrent chez eux. Seront-ils des citoyens ordinaires du Myanmar?

L'affaire a été portée devant la Cour internationale de justice en 2020. À la fin de l'année dernière, elle a été réexaminée en vue de rendre un verdict. La question de savoir comment traiter l'identité rohingya s'est à nouveau posée, car dès le début, l'État du Myanmar a systématiquement nié l'identité des Rohingyas en tant que Rohingyas.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, lorsque les Rohingyas franchissent la frontière et sont accueillis au Bangladesh, les Bangladais, eux aussi, ne les reconnaissent pas techniquement comme des Rohingyas. Officiellement, ils sont considérés comme des « ressortissants du Myanmar déplacés de force ».

Cette question de citoyenneté est extrêmement importante dans le contexte du rapatriement des Rohingyas. Cependant, du point de vue de la recherche et du plaidoyer, nous estimons que les conditions doivent être réunies dans le cadre de discussions avec l'État du Myanmar. Comme beaucoup d'entre vous le savent peut-être, la situation s'est compliquée avec la présence d'organisations ethniques armées, en particulier l'Armée d'Arakan, qui opère dans cette région.

À notre connaissance, aucune discussion n'a encore eu lieu, mais elles s'imposent.

Anita Vandenberg: Merci beaucoup.

Madame Schaefer, vous avez évoqué la question du temps. Plus le temps passe, plus il est difficile de rentrer chez soi. Je crois que vous avez dit que la moitié des personnes déplacées à l'heure actuelle le sont depuis plus de cinq ans.

Pouvez-vous nous parler des moyens d'éviter les déplacements de longue durée et nous donner quelques informations sur les conditions de retour?

Le président: Pouvez-vous être brève, s'il vous plaît? Le temps est écoulé.

Anne Kathrin Schaefer: Comme je le mentionnais, la seule voie qui s'offre à nous en tant que communauté internationale est d'investir davantage dans ces solutions dès le départ afin de créer un environnement où personne n'ait à rester déplacé pendant longtemps.

Je serais ravie de vous en dire davantage plus tard.

Merci.

Le président: Merci, madame Vandenberg.

J'aimerais maintenant inviter M. Majumdar à prendre la parole. Vous avez cinq minutes.

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup, monsieur le président.

Commençons par M. Smolansky.

Vous avez évoqué, monsieur, la manière dont les régimes autoritaires fonctionnent au Venezuela et dans d'autres pays, comme Cu-

ba, l'Iran et la Russie. Je vous invite à développer cette idée si vous le souhaitez.

David Smolansky: Merci.

Dans le cas du Venezuela, nous avons constaté la présence d'acteurs extérieurs non démocratiques. Je citerais Cuba, la Russie, l'Iran et la Chine.

Dans le cas de Cuba, comme je l'ai décrit dans ma réponse à la première question, il a été prouvé que le 3 janvier, les agents de sécurité de Maduro dépendaient d'agents étrangers, en l'occurrence cubains. On estime à près de 20 000 le nombre de Cubains présents au Venezuela depuis 1999. Je décrivais comment environ 63 milliards de dollars ont été versés à Cuba. Ce n'était pas pour rien. En contrepartie, Cuba a fourni un appareil répressif très performant. Selon les rapports des missions d'enquête de l'ONU, des victimes et des dissidents ont déclaré que des agents cubains ont participé et conseillé la répression, la persécution et la torture de Vénézuéliens innocents.

La Chine, quant à elle, a fourni des technologies de surveillance, de contrôle social et de répression, notamment lors des manifestations pacifiques et non violentes qui ont eu lieu en 2017. Les équipements utilisés étaient fournis par la Chine. Depuis cette année-là, la Cour pénale internationale enquête sur les crimes contre l'humanité commis au Venezuela.

Je dois également mentionner que la Russie et l'Iran sont devenus les principaux fournisseurs d'armes du régime vénézuélien. Dans le cas de l'Iran, ils ont fourni des technologies pour les drones, non seulement à des fins de surveillance, mais aussi de guerre. Parallèlement, le Corps des gardiens de la révolution islamique a renforcé les capacités des forces d'élite vénézuéliennes afin de rendre leur répression et leur persécution plus sophistiquées. Dans le cas de la Russie, au moins 13 milliards de dollars ont été investis dans des équipements militaires.

Je tiens à parler de l'AK-47. On estime que Chávez et Maduro ont acheté près de 250 000 AK-47. Une grande partie de ces AK-47 ont été fournis non seulement aux forces d'élite, mais aussi à des groupes armés non étatiques qui, au Venezuela, sont connus sous le nom de *colectivos*. Ils sont parfois utilisés pour réprimer, kidnapper et faire disparaître des Vénézuéliens innocents.

Il s'agit d'un réseau autocratique qui a été fortement mis en œuvre au Venezuela et qui a évidemment provoqué ces violations des droits de l'homme, ces crimes contre l'humanité et ces exodes de populations à la recherche d'opportunités et de libertés dont elles ne disposent pas au Venezuela.

● (1720)

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup.

Madame Wilf, vous avez été exposée à un ensemble d'hypothèses remarquablement obsolètes qui ont alimenté un raisonnement logique créant une distorsion de notre compréhension des déplacements non seulement au Moyen-Orient, mais aussi à Gaza. Souhaitez-vous prendre quelques minutes du temps qui me reste pour continuer à réfuter certaines des choses auxquelles vous avez été exposée?

Einat Wilf: L'une des choses les plus importantes à comprendre est, bien sûr, le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations unies, dont le nom semble tout droit sorti d'un roman d'Orwell. Il tente de se présenter comme un pompier, mais il est en réalité le pyromane. L'Office porte une lourde responsabilité dans le fait que les Gazaouis aient choisi d'investir des années et des milliards dans la construction d'infrastructures de tunnels et dans la planification et l'exécution de l'invasion d'Israël et du massacre.

Il a essentiellement permis aux habitants de Gaza de planifier et d'investir dans ce projet. De plus, l'Office a permis aux habitants de Gaza, ainsi qu'aux Palestiniens de Cisjordanie, de continuer à croire qu'ils sont légitimes et qu'ils bénéficient du soutien mondial, du soutien de l'ONU et du soutien de l'Occident, en finançant l'idée qu'il est légitime de poursuivre la destruction de l'État juif comme objectif...

Le président: Pouvez-vous conclure? Nous avons déjà dépassé le temps de près d'une minute.

Einat Wilf: En fin de compte, quand les gens demandent ce qui remplacera l'Office, la réponse est très simple. Les Palestiniens devront se prendre en charge. Le jour où ils choisiront enfin de construire leur propre État plutôt que de détruire l'État juif, ils n'auront plus besoin de cet argent ni de cet objectif terrible.

Le président: Merci.

[Français]

J'invite maintenant M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

[Le député s'exprime en espagnol.]

[Français]

Je vais continuer en français parce que c'est la langue officielle ici et que je dois continuer en français.

J'étais à Berlin lundi passé, et j'ai eu la chance de rencontrer M. Leopoldo Lopez, un tribun extraordinaire. Nous n'avons pas eu l'occasion de nous parler beaucoup, mais j'aimerais avoir votre avis sur la situation, présentement, par rapport aux conditions qui devraient être réunies pour permettre un retour volontaire et sécuritaire des Vénézuéliens qui sont déplacés présentement.

• (1725)

[Traduction]

David Smolansky: Merci pour la question.

Le retour en toute sécurité de millions de migrants et de réfugiés vénézuéliens passe tout d'abord par le rétablissement complet de la démocratie. Ensuite, il faut garantir les droits politiques des dirigeants politiques contraints à l'exil. Ensuite, nous avons besoin d'un pays qui soit totalement libre, et non partiellement libre. J'ajouterais que nous avons besoin d'une nation qui garantisse l'accès à la justice, ce qui nous fait défaut depuis près de trois décennies. Enfin, nous avons besoin d'un pays dans lequel les personnes qui peuvent rentrer aient accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail. Je dirais que ce sont là les conditions nécessaires pour que les gens puissent rentrer.

Je suis conscient que neuf millions de Vénézuéliens ne rentreront pas. Cela ne s'est produit avec aucune autre vague migratoire ou diaspora, mais cela pourrait être un cas unique où 30 ou 40 % de la population rentrerait si les conditions s'amélioraient.

Il est certain que la démocratie, la liberté et l'accès à la justice sont indispensables pour que cela se produise.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Êtes-vous en mesure de nous dire dans quel pays se trouve le plus grand nombre de déplacés vénézuéliens présentement?

Est-ce que c'est la Colombie ou est-ce que c'est un autre pays?

[Traduction]

David Smolansky: La Colombie compte actuellement environ 3,7 millions de migrants et de réfugiés vénézuéliens, dépassant ainsi le nombre de Syriens en Turquie. Vient ensuite le Pérou, qui accueille 1,7 million de migrants et de réfugiés vénézuéliens. Les États-Unis en comptent 1,3 million. Les chiffres sont très similaires au Brésil, en Équateur et au Chili, avec entre 500 000 et 600 000 Vénézuéliens. Ça, c'est pour les Amériques.

En Europe, la plus grande communauté vénézuélienne se trouve en Espagne, qui compterait entre 500 000 et 600 000 Vénézuéliens.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: [Le député s'exprime en espagnol.]

[Français]

Madame Schaefer, Mme Ndiaye nous a donné tantôt l'exemple de la Norvège. On a parlé du financement juste avant. Peut-être que ça a changé, mais je pense qu'aux dernières nouvelles, la Norvège a été un des seuls pays à atteindre la cible de 0,7 % du produit intérieur brut, ou PIB, en aide au développement international, valeur qui est demandée par l'ONU. Je rappelle que le Canada, présentement, n'est pas loin d'être sous la barre du 0,3 %.

N'y a-t-il pas là non seulement un exemple structurel de programmes qui fonctionnent, mais aussi un exemple de la façon dont un pays doit se comporter sur la scène internationale pour prévenir en amont les crises internationales, c'est-à-dire en finançant l'aide internationale à la hauteur de ce que demande l'ONU, comme le fait la Norvège?

Ma question s'adresse à vous deux.

Ndeye Dieynaba Ndiaye: Merci beaucoup.

Effectivement, le Canada devrait jouer son rôle, d'autant plus que le Canada, sur le plan international, est reconnu comme un pays qui tient vraiment à cœur les droits des migrants et, surtout, des personnes qui sont en situation de vulnérabilité.

Je suis donc totalement d'accord sur le fait que le Canada devrait contribuer davantage à l'aide, surtout sur le plan de l'accompagnement. On parle surtout de coopération et de partenariat où tout le monde y gagne, puisque cela permet à ces populations de développer des compétences et, en fin de compte, d'être un peu plus autonomes. En effet, l'objectif n'est pas de proposer des solutions à court terme, mais de proposer des solutions à long terme. C'est ce que fait, par exemple, le Fonds européen de retour, qui accompagne les gens qui veulent retourner dans leur pays, les personnes qui veulent développer des entreprises, et ainsi de suite.

Le Canada peut faire ça, et il commence à le faire. Cependant, il devra surtout élargir ses politiques en matière d'immigration et de financement à l'international. Il devra mettre cela au cœur de ses politiques. Le Canada l'a toujours fait. Je ne sais pas pourquoi ça commence un peu à changer, surtout ces dernières années, parce que...

● (1730)

Le président: Excusez-moi de vous interrompre. Veuillez terminer votre réponse, car le temps est écoulé.

Ndeye Dieynaba Ndiaye: Le Canada devrait, à mon avis, non seulement accorder des fonds, mais aussi financer davantage les populations qui sont présentement très vulnérables. Je pense notamment aux personnes qui sont en déplacement pour des raisons climatiques.

Le président: Merci, madame Ndiaye.

Je remercie tous les témoins de leur témoignage concernant les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays et à l'échelle mondiale.

[Traduction]

Au nom du Sous-comité — moi-même, tous les membres, le personnel et les interprètes —, je tiens à remercier tous nos témoins de leur présence. Vos excellentes présentations et vos réponses pertinentes à nos questions ont éclairé ce sous-comité.

Si certains d'entre vous souhaitent communiquer avec le Sous-comité pour fournir des renseignements supplémentaires, vous pouvez m'écrire à moi, le président, ou à la greffière. Nous sommes ouverts à toute communication de votre part.

Nous vous remercions encore une fois et vous souhaitons bonne chance.

C'est terminé. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>